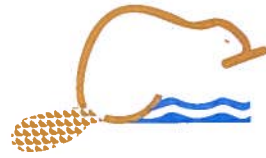


AVIS PUBLIC



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le conseil de la Ville de Macamic a adopté les règlements d'emprunt Nos 19-278 et 19-279 intitulés :
 - ↳ **Règlement d'emprunt No 19-278 décrétant une dépense de 210 000 \$ et un emprunt de 210 000 \$ pour des travaux de réfection dans le 2^e-et-3^e Rang Est de Macamic ;**
 - ↳ **Règlement d'emprunt No 19-279 décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de la toiture du chalet Multi-Services et du garage municipal situé au 125, 2^e Rue Ouest de Macamic ;**

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que les règlements Nos 19-278 et 19-279 fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.


(Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport).

3. **Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures, le 13 mai 2019 au bureau de la municipalité situé au 70, rue Principale dans la ville de Macamic.**
4. Le nombre de demandes requis pour que les règlements Nos 19-278 et 19-279 fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de 237 pour chacun des règlements. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements Nos 19-278 et 19-279 seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 13 mai 2019, à l'hôtel de ville au 70, rue Principale, Macamic.
6. Les règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité

7. Toute personne qui, le 6 mai 2019, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle
8. Tout propriétaire unique non résidant d'un immeuble ou occupant unique non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois ;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis non résidant d'un immeuble ou cooccupant non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois ;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant.
Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui le 6 mai 2019 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Macamic, ce 7 mai 2019


Joëlle Rancourt,
Secrétaire-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@mrcao.qc.ca